

LES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MADO) LIÉES À UNE EXPOSITION PROFESSIONNELLE 2015 : Regard sur les maladies respiratoires !

FAITS SAILLANTS

**Le nombre d'épisodes de MADO chimiques en lien avec le travail a augmenté.
Près d'un épisode MADO sur cinq concerne le plomb.**

Le nombre d'épisodes MADO augmente à nouveau en 2015

Après avoir connu une baisse au cours de l'année 2014, le nombre total¹ d'épisodes de MADO chimiques liées à une exposition professionnelle a augmenté à nouveau pour atteindre 402 épisodes en 2015² (comparativement aux 385 déclarations en 2014). En 2015, on dénombre 342 épisodes liés à une atteinte des systèmes ou à un indicateur biologique au-dessus du seuil et 60 épisodes liés à une maladie pulmonaire.

Le nombre de MADO reliées à une atteinte des systèmes ou à un indicateur biologique au-dessus du seuil est demeuré stable (tableau 1). En effet, 342 épisodes ont été déclarés en 2015 alors qu'on en dénombrait 338 en 2014.

Tableau 1 – Nombre d'épisodes de MADO chimiques d'origine professionnelle pour les atteintes des systèmes et les indicateurs biologiques au-dessus du seuil, Montérégie, 2014 et 2015

Maladie	Catégorie d'agent chimique	Agent chimique	2014	2015	
			n	n	
Atteintes des systèmes	Gaz et asphyxiant	Chlore et composés	1	-	
		Monoxyde de carbone	7	39	
	Hydrocarbures	Chlorure de méthylène	1	-	
	Produits industriels divers	Solvants organiques (non spécifiés)	1	-	
Indicateurs biologiques au-dessus du seuil	Gaz et asphyxiant	Monoxyde de carbone	7	2	
	Métaux et métalloïdes	Hydrocarbures	Chlorure de méthylène	1	-
		Arsenic inorganique	6	1	
		Cadmium	2	1	
		Chrome hexavalent hydrosoluble	2	1	
		Cobalt	4	4	
		Mercure élémentaire et inorganique	1	-	
Plomb	305	294			
Total			338	342	

Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'Infocentre MADO-chimique. Données extraites le 7 octobre 2016.

(-) : Indique qu'aucune MADO chimique d'origine professionnelle n'a été déclarée pour cette maladie ou pour cet agent au cours de l'année.

¹ Le nombre total d'épisodes MADO dans une année comprend les nouveaux épisodes ainsi que les épisodes de suivis (déclarations subséquentes à la déclaration initiale chez un travailleur). S'il y a plusieurs épisodes de suivis dans l'année pour un même travailleur concernant le même agresseur, l'épisode est comptabilisé une seule fois au cours de l'année.

² Depuis le 1^{er} juin 2015, le territoire de la Montérégie a été redéfini pour tenir compte de la nouvelle organisation des services selon les territoires des CISSS et CIUSSS. Le territoire de l'équipe de santé au travail de la Haute-Yamaska (CSSS de la Pommeraie et CSSS Haute-Yamaska) est maintenant sous la responsabilité de la Direction de santé publique de l'Estrie. Les données de l'année 2014 (avant la réorganisation) et celles de 2015 ont été ajustées pour tenir compte de ce nouveau découpage.

Mentionnons que deux évènements liés au monoxyde de carbone ont provoqué l'intoxication de 29 travailleurs. Le premier évènement a été causé par la défectuosité d'une unité de chauffage au gaz naturel, intoxiquant 19 travailleurs dont 11 d'entre eux ont été traités en chambre hyperbare. Le deuxième incident collectif concerne 10 travailleurs qui effectuaient un inventaire dans un entrepôt non ventilé en présence d'un chariot élévateur au propane mal ajusté alors qu'aucun détecteur de CO n'était présent. Ce genre d'incident demeure encore trop souvent responsable d'intoxication accidentelle au CO en milieu de travail.

Tout comme le plomb, le monoxyde de carbone demeure chaque année un agent chimique responsable de plusieurs déclarations MADO. Ainsi, le plomb est responsable de 73 % des MADO déclarées dans l'année alors que le monoxyde de carbone est associé à 10 % des déclarations.

L'amiante demeure le principal responsable des maladies pulmonaires professionnelles

Un autre contaminant souvent associé aux MADO d'origine chimique est l'amiante, responsable des cas d'amiantoses, de cancers du poumon relié à l'amiante ainsi que des mésothéliomes.

En 2015, 47 épisodes MADO reliées à une exposition professionnelle à de l'amiante ont été déclarées (tableau 2), soit 12 cas de plus que l'année précédente. On dénombre 3 cas de silicose en 2015.

Les maladies reliées à l'amiante ainsi que la silicose évoluent sur de longues périodes. L'exposition au contaminant a généralement eu lieu plusieurs années avant l'apparition des premiers symptômes. Le nombre annuel de déclarations pour les maladies n'est donc pas en lien avec une exposition contemporaine à l'amiante ou à la silice, mais représente plutôt une exposition professionnelle antérieure qui peut remonter à plus d'une trentaine d'années dans certains cas.

En 2015, 5 cas d'asthme professionnel ont été déclarés, dont 4 associés aux poussières de farine et de céréales (tableau 3). Le nombre d'atteintes broncho-pulmonaires aiguës est demeuré stable et les produits de désinfection continuent de provoquer des atteintes broncho-pulmonaires aiguës chez quelques travailleurs chaque année.

Tableau 2 – Nombre d'épisodes déclarés* de MADO chimiques d'origine professionnelle pour les maladies reliées à l'amiante et la silice, Montérégie, 2014 et 2015

Maladie	Agent chimique	2014	2015
		n	n
<i>Amiantose</i>	Amiante	19	30
<i>Cancer du poumon relié à l'amiante</i>		6	8
<i>Mésothéliome</i>		10	9
<i>Silicose</i>	Silice	7	3
Total		42	50

Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'Infocentre MADO-chimique. Données extraites le 7 octobre 2016.

* Les épisodes déclarés pour une année peuvent inclure des anciens cas nouvellement déclarés ainsi que des nouveaux cas.

Tableau 3 – Nombre d'épisodes déclarés* de MADO chimiques d'origine professionnelle pour les autres maladies pulmonaires, Montérégie, 2014 et 2015

Maladie	Agent chimique	2014	2015	
		n	n	
<i>Asthme d'origine professionnelle</i>	<i>Métaux et métalloïdes</i>	Aluminium	-	1
	<i>Poussières</i>	Céréales	-	1
		Farine	-	3
<i>Atteintes broncho-pulmonaires aiguës</i>	<i>Résines et matières plastiques</i>	Résines (non spécifié)	1	-
		<i>Corrosifs</i>	Acide chlorhydrique	1
	Ammoniaque		-	1
	<i>Gaz et asphyxiant</i>		Chlore composé	-
		Oxydes d'azote	1	-
	<i>Produits industriels, résines et matières plastiques</i>	Produits non spécifiés	2	1
		Acétone, résine époxyde (non spécifié)	-	2
		5	10	

Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'Infocentre MADO-chimique. Données extraites le 7 octobre 2016.

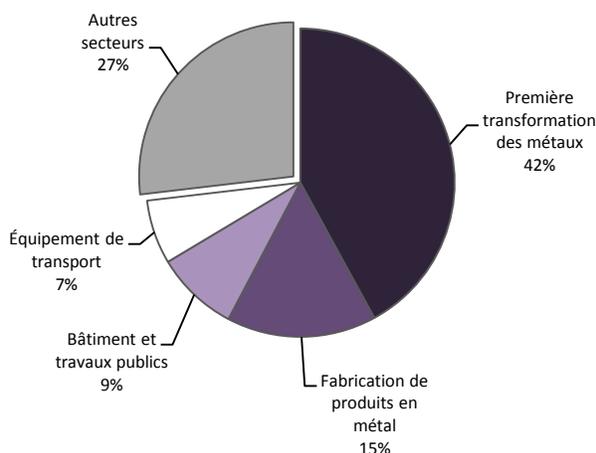
* Les épisodes déclarés pour une année peuvent inclure d'anciens cas nouvellement déclarés ainsi que des nouveaux cas.

(-) : Indique qu'aucune MADO chimique d'origine professionnelle n'a été déclarée pour cette maladie ou pour cet agent au cours de l'année.

Des secteurs d'activité économique et des professions plus à risque

Près des trois quarts des MADO chimiques d'origine professionnelle déclarées en Montérégie proviennent de seulement 4 secteurs d'activité économique. En effet, les 17 autres secteurs, qui regroupent environ 27 % des MADO déclarées en 2015, comptent entre 1 et 6 épisodes chacun (figure 1).

Figure 1 – Distribution des épisodes* MADO selon le secteur d'activité économique attribué à la déclaration, Montérégie, 2015 (n=47)



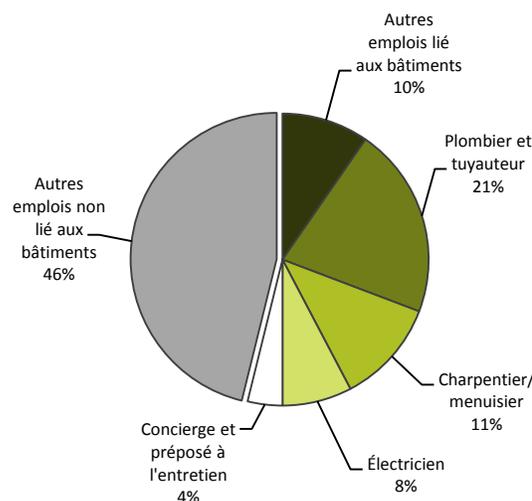
Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'Infocentre MADO-chimique. Données extraites le 7 octobre 2016.

* Les épisodes déclarés pour une année peuvent inclure d'anciens cas nouvellement déclarés ainsi que des nouveaux cas.

De plus, la répartition des MADO selon le secteur d'activité varie selon la maladie. Par exemple, parmi les 32 épisodes de maladies reliées à l'amiante pour lesquels un secteur d'activité est mentionné, plus du tiers sont associés aux secteurs de la fabrication d'équipement de transport (6 épisodes) et de la première transformation des métaux (6 épisodes). Le secteur de l'enseignement et les services annexes fait aussi partie des secteurs les plus touchés (4 épisodes).

Chez les 15 épisodes de maladies reliées à l'amiante n'ayant pas pu être attribués à un secteur d'activité particulier, l'information sur la profession révèle que les emplois occupés par les travailleurs appartiennent au domaine de la construction ou de l'entretien des bâtiments tels que plombiers, charpentiers-menuisiers, électriciens, etc. Ces types de professions sont d'ailleurs plus fréquents parmi l'ensemble des épisodes déclarés d'amiantose, du cancer du poumon relié à l'amiante ou du mésothéliome (figure 2).

Figure 2 – Distribution des d'épisodes déclarés* pour les maladies liées à l'amiante selon le titre d'emploi occupé par le travailleur, Montérégie, 2015 (n=47)



Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'Infocentre MADO-chimique. Données extraites le 7 octobre 2016.

* Les épisodes déclarés pour une année peuvent inclure des anciens cas nouvellement déclarés ainsi que des nouveaux cas.

Les épisodes liés à une atteinte de systèmes et des indicateurs biologiques au-dessus du seuil se trouvent surtout dans le secteur de la première transformation des métaux (soit 47 % des épisodes). Le secteur de la fabrication des produits en métal ainsi que celui du bâtiment et des travaux publics suivent avec respectivement 18 % et 9 % des épisodes déclarés au cours de l'année pour ce type de MADO.

Finalement, la répartition des épisodes d'asthme d'origine professionnelle et d'atteintes broncho-pulmonaires aiguës (5 épisodes chacun) selon le secteur d'activité varie davantage, et puisqu'ils sont plus rares (seulement quelques cas annuellement), aucune tendance nette ne se dégage. Mentionnons toutefois que les trois cas d'asthme liés à une exposition professionnelle à la farine ont été déclarés dans le secteur de l'industrie de l'alimentation et des boissons.